

DEL 22.09.2014-087 : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) passé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé et 8 Communes du territoire (Arzano, Clohars- Carnoët, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Quimperlé, Riec-sur-Bélon et Scaër). Celui-ci est arrivé à son terme le 31 décembre 2013.

Ce contrat marque un partenariat avec la CAF pour les 4 ans à venir (2014-2017) dans les domaines de la petite enfance et de la jeunesse. Il vise à poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Il est constitué d'un volet intercommunal et de volets communaux en fonction des compétences respectives de chacun.

Les actions en faveur des enfants et des jeunes, réalisés par la Commune de Bannalec et inscrites au titre de ce contrat, peuvent ainsi bénéficier d'aides financières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

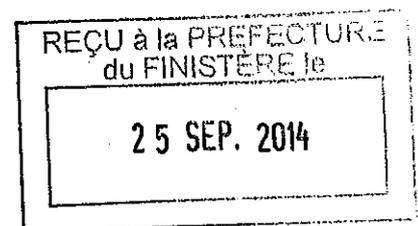
D'autoriser le maire à signer le renouvellement du contrat enfance jeunesse à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 4 ans, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt-deux septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le quinze septembre deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

Mme Pascale LE BOURHIS, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRE, (arrivée en cours de séance)

Mme Marie-Laure FALCHIER, excusée, qui a donné procuration à Mme Martine PRIMA,

M. Arnaud TAËRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Marie-France LE COZ,

Mme Laurence ANSQUER, excusée, qui a donné procuration à Mme Josiane ANDRE (arrivée en cours de séance)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2014.